

Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 des sites FR2302009 « Haut Bassin de la Calonne » et FR2300149 « Corbie »



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Mercredi 22 novembre 2023 à 10h00
Maison des Association, Lieurey

Présents :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. Patrick BUCAILLE (Maire, commune de Bailleul-la-Vallée)
M. Jean-Pierre ELOU (Maire, commune du Bois-Hellain)
M. Christian CARDON (1^{er} Adjoint, commune du Bois-Hellain)
M. Sylvain HUNOST (1^{er} Adjoint, commune de Cormeilles)
M. Jacques DUVAL (Maire, commune de la Chapelle-Bayvel)
M. Maurice CARON (Conseiller municipal, commune d'Épaignes)
M. Didier DELABRIERE (Maire, commune de Martainville)
M. Jacques ENOS (Maire, commune de Morainville-Jouveaux, Président du comité de pilotage et Vice-président de la Communauté de Communes Lieuin Pays d'Auge)
M. François CHARTIER (Maire, commune de Saint-Aubin-de-Scellon)
Mme Béatrice AZE (2^e Adjointe, commune de Saint-Maclou)
M. Jean-Pierre CAPON (Maire, commune de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles et Président de l'association « Les riverains de la Calonne et ses affluents »)
M. Francis DELABRIERE (Maire, commune du Torpt)
M. Sylvain GOURRET (Responsable du service Environnement-Urbanisme, Communauté de Communes Lieuin Pays d'Auge)
Mme Cécile CHEFDEVILLE (Technicienne environnement et animatrice Natura 2000, Communauté de Communes Lieuin Pays d'Auge)
Mme Agathe LEROUGE (Apprentie gestion et protection de la nature, Communauté de Communes Lieuin Pays d'Auge)
M. William BEDUCHAUD (Chargé de mission Natura 2000, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande)
Mme Marie-Noëlle CHEVALIER (Conseillère régionale de Normandie)
M. Thomas BIERO (Responsable du pôle Natura 2000, Région Normandie)
Mme Charline BRANDALA (Chargée de projet Natura 2000, Région Normandie)

Collège des établissements publics et des chambres consulaires

- Mme Mireille LAMY-CADOU (Élue antenne ouest, Chambre d'Agriculture de l'Eure)

Collège des représentants socio-professionnels, des usagers et des associations de protection de la nature

- M. Geoffrey BAILLEUL (Responsable technique, FDAAPPMA 27)
M. Hugo MANGUET (Chargé d'études « référent suivis biologiques », FDAAPPMA 27)
M. Franck GUESDON (Co-président de la section Environnement, FDSEA de l'Eure)
M. Maxime POTIER (Responsable technique, Association Seine-Normandie Migrateur)
M. Pascal MOUQUET (Directeur, Pisciculture de la Calonne)

Collège des représentants de l'État

- M. Fabrice LEMARCHAND (Chef de pôle Milieux Naturels Forêt Chasse, Direction Départementale des Territoires et de la mer)

Excusés :

Mme Emmanuelle VIQUESNEL (Maire, commune d'Asnières)

M. Arnaud GUICHARD (Maire, commune de Fontaine-la-Louvet)

M. Didier TREFOUEL (Maire, commune de Fresne-Cauverville)

M. Jacky LESAULNIER (Maire, commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles)

M. Fabien MARIE (Directeur, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques)

Mme Aurélie MARCHALOT (Responsable GEMAPI et Biodiversité, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle)

M. Stève GIBORY (Chef d'unité territoriale Ouest, Office Française de la Biodiversité)

M. Pierre MANCEL (Président association « Les pêcheurs de la Risle »)

Mme Mailis DANIEL (Pisciculture des Godeliers)

Mme Émilie SAUVAGE (Chargée de mission Plan d'Actions Chiroptères & Natura 2000, Groupe Mammalogique Normand)

Syndicat de la Propriété privée rurale de l'Eure

Ouverture de la séance à 10h

J. ENOS, président du comité de pilotage de chacun des deux sites Natura 2000, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Pour la première fois, les deux comités de pilotage Natura 2000, celui de la Corbie et celui de la Calonne, sont réunis de manière conjointe car les deux rivières sont proches géographiquement et comportent beaucoup de similitudes. Il y avait donc un intérêt à croiser les regards sur ces deux sites et à économiser les temps de réunion. M. Enos indique que son mandat triennal de président de CoPil est échu et doit être renouvelé pour l'un des deux sites, celui de la Calonne, et que suffisamment d'élus de ce site sont présents pour que puissent se tenir les votes prévus.

Mme CHEVALIER se présente comme élue régionale référente pour les deux sites Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne » et « Corbie » et passe la parole à T. BIERO pour présenter le contexte du transfert de l'autorité administrative des sites Natura 2000 à la Région. Ce transfert issu de la loi 3DS du 21 février 2022, articles L. 414 concerne uniquement les sites terrestres : la Région est depuis le 1^{er} janvier l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres ; en outre, elle a en charge le financement de l'animation des sites et des contrats Natura 2000. La DDTM de l'Eure a conservé ses prérogatives pour les Évaluations des Incidences Natura 2000 et sur les projets d'extension de périmètre.

Présentation de l'animation 2022 et 2023

C. CHEFDEVILLE expose l'ordre du jour et présente les premiers sujets.

Bilan de la communication (*Présentation jointe, p. 6 à 10*)

C. CHEFDEVILLE présente la brochure d'information du site du Haut Bassin de la Calonne, les fiches descriptives réalisées par la DREAL puis par la Région, la célébration des 30 ans du réseau au travers d'un rallye pédestre sur les deux sites et le bilan d'une randonnée des élus.

À ce sujet, J. ENOS annonce qu'une nouvelle randonnée sera proposée en 2024 à une période plus adéquate afin d'attirer davantage d'élus.

C. CHEFDEVILLE présente finalement la randonnée des usagers ayant attiré des personnes déjà sensibilisées. Il est proposé de renouveler ce format d'animation.

Bilan du PAEC 2022 (*Présentation jointe, p. 11 à 13*)

C. CHEFDEVILLE présente la campagne MAEC 2022 et précise qu'il s'agissait d'un programme transitoire de courte durée en attente de la nouvelle PAC. Cette campagne a permis d'engager 8 exploitants agricoles sur le site du Haut Bassin de la Calonne et 9 exploitants sur la Corbie.

Bilan du PAEC 2023 (Présentation jointe p. 14 à 17)

C. CHEFDEVILLE présente le nouveau projet agroenvironnemental et climatique validé fin 2022 par la DRAAF sur les deux sites Natura 2000 et les mesures choisies.

Les objectifs de souscription étaient de 20 exploitants à engager pour 810 ha en MAEC système et 95 ha en MAEC localisée. Ce sont finalement 17 exploitations en demande d'engagement qui sont en cours d'instruction pour : 355 ha en MAEC systèmes et 189 ha en MAEC localisées. Cela correspond à 12 demandes d'engagement sur le site du Haut Bassin de la Calonne et 5 sur le site de la Corbie.

P. MOUQUET s'interroge sur la nature des engagements des agriculteurs. C. CHEFDEVILLE précise que les exploitants s'engagent à répondre à un cahier des charges qui induit des maintiens de pratiques favorables ou des changements de pratiques moyennant une compensation financière.

C. CHEFDEVILLE présente une carte de répartition des surfaces possiblement retenues et ajoute que la CCLPA n'est pas en mesure de détailler les surfaces par site pour le moment. Cependant, il est souligné que les demandes 2023 sont bien réparties entre les deux sites. Pour le site du Haut Bassin de la Calonne, les surfaces sont plus importantes au niveau du Douet Tourtelle (affluent) que sur la Calonne elle-même.

J. ENOS rappelle que toutes ces mesures sont basées sur le volontariat. Il indique aussi que l'objectif de la collectivité est de préserver à la fois les herbages et les parcelles en pentes. "Nous sommes sur le fil du rasoir avec les soucis de ruissellement".

J. ENOS invite tous les exploitants à contractualiser ces mesures dans les prochaines années, en gardant à l'esprit l'enjeu de préservation de l'eau potable en plus de la biodiversité.

Bilan des suivis faunistiques (Présentation jointe p. 18 et présentation complète de Hugo MANGUET)

C. CHEFDEVILLE présente les différents suivis effectués en 2023.

Suivi Écrevisses à pattes blanches

C. CHEFDEVILLE indique que les suivis effectués ont été réalisés par l'Office Français de la Biodiversité en utilisant des briques creuses visibles sur la 2^{ème} photo.

P. MOUQUET indique qu'en 1987 il y avait énormément d'écrevisses. Désormais il y en a moins, mais il constate cependant la présence de femelles grainées.

J.-P. CAPON déplore le manque d'entretien des fonds de rivière. Il indique qu'il y a des zones où il y a un envasement très important et que le curage est préconisé par les techniciens du SMBVT. C. CHEFDEVILLE propose à J.-P. CAPON d'aller voir sur place et de voir si des contrats Natura 2000 pourraient être signés.

J. ENOS pose la question de la gestion du limon et des branchages qui arrivent accidentellement dans les cours d'eau, car selon lui les techniciens du SMBVT disent ne pas pouvoir intervenir. Il indique que le problème doit être géré.

Pêches électriques

H. MANGUET présente les données issues des pêches électriques réalisées en 2023 par la Fédération de pêche 27. Il précise que deux types de données de pêche électrique sont disponibles pour la Corbie : les pêches complètes et les indices d'abondance qui ciblent certaines espèces seulement. H. MANGUET indique alors que sur le bassin de la Corbie la truite de mer (espèce repère) est présente en densité importante. Il ajoute que cette dernière est souvent accompagnée du chabot.

Concernant l'anguille, les indicateurs d'abondance sont en baisse. H. MANGUET précise que cette observation est constatée partout en France.

La Fédération de pêche 27 réalise également un suivi des nids de truite de mer en hiver. Ce suivi révèle à la fois un nombre de nids à la baisse, une baisse tendancielle de la taille des nids ainsi qu'une baisse de la taille moyenne des géniteurs se reproduisant dans ce cours d'eau depuis 2009. H. MANGUET ajoute que ces données sont confortées par la station de comptage de Pont-Audemer. Cette baisse de taille des géniteurs est observée par d'autres fédérations de pêche, notamment sur la Touques.

Sur la Calonne, H. MANGUET indique qu'il y a moins de données disponibles car ce cours d'eau est à cheval sur 2 départements. 4 stations de pêche complètes à deux passages ont été réalisées : 2 sur la Calonne, 1 sur la rivière d'Angerville et 1 sur le ruisseau de l'Abbesse. Il a été observé un peuplement piscicole cohérent, mais présentant parfois une absence du chabot en tête de bassin, ce qui est peu fréquent. H. MANGUET rappelle que celui-ci accompagne habituellement la truite.

J.-P. CAPON demande que les futures pêches électriques soient communiquées à l'avance aux riverains pour qu'ils puissent y assister s'ils le souhaitent.

P. MOUQUET partage son interrogation concernant la corrélation entre la taille des poissons et le débit des cours d'eau. H. MANGUET répond que la Corbie est très bien connectée à la mer et qu'il n'a pas été observé de problématique en lien avec le niveau d'eau sur la migration des truites de mer.

M. POTIER indique que SEINORMIGR mène en parallèle un suivi des nids de truite de mer sur la Calonne depuis 3 ans. Il a été noté moins de nids que sur le suivi de 2011. En 2021, les résultats étaient très moyens avec une trentaine de nid observés. Ce résultat était dû aux embâcles qui rendent difficiles la montaison de la truite dans les affluents notamment. En 2023, une centaine de nids a pu être observée mais toujours moins sur les affluents. M. POTIER développe en mentionnant l'existence d'un projet franco-britannique qui étudie la génétique des poissons. Les premiers modèles montrent que la raréfaction des ressources trophiques incite les poissons à réduire la distance parcourue, et donc leur prise de risques. Ceux-ci, ne bénéficiant pas de ressources alimentaires suffisantes, ont une croissance plus faible.

J. ENOS évoque ensuite le cas particulier de l'anguille et de la baisse du nombre d'individus qui serait dû à la pêche de la civelle dans la mer des Sargasses. H. MANGUET ajoute que l'on est sur une phase de régression de manière générale. M. POTIER précise que les civelles sont pêchées sur nos côtes et que cette pêche est très réglementée (licence) ; le souci est lié au braconnage, notamment par l'Espagne, mais il est très compliqué de lier cela avec le déclin de l'anguille car il y a d'autres facteurs. Les suivis indiquent que la situation se stabilise mais qu'on perd les grosses anguilles, et la bonne présence de petites anguilles ne comble pas ce manque. Des repeuplements sont effectués avec les civelles saisies aux braconniers mais M. POTIER ne peut affirmer s'ils sont efficaces.

F. CHARTIER évoque l'absence de suivi piscicole sur le Douet Tourtelle.

H. MANGUET indique que des suivis sont peut-être effectués par d'autre organisme et qu'il faut sans doute compiler l'ensemble des données.

J. ENOS attire l'attention de l'assemblée sur la mauvaise qualité de l'eau du Douet Tourtelle (affluent de la Calonne) dont une des causes pourrait être la déviation Lieurey-Epaignes (RD 27) par le lessivage des 6 km de route qui s'écoulent dans le bassin versant. J. ENOS ajoute que le bassin de rétention d'eau ne joue pas son rôle et qu'il est très envasé. De ce fait il ne se vide jamais et déborde lors d'épisodes pluvieux avec une eau chargée de résidus de pneus et d'huiles.

C. CHEFDEVILLE indique qu'une prospection terrain a été réalisée avec le SMBVT et qu'il y a aussi un souci de marnière. En effet, le ruisseau disparaît en sous-sol à 2 endroits. C'est un problème signalé de longue date, J. ENOS lance un appel au secours pour tenter de trouver une solution.

Bilan Évaluations des Incidences 2022-2023 (Présentation p. 20 à 21)

C. CHEFDEVILLE présente les types de dossiers reçus en DDTM, soit principalement pour des projets sportifs. Il est fait le constat du faible nombre de dossiers déposés depuis 2022.

F. LEMARCHAND expose son étonnement face au faible nombre de projets présentés à son service au cours de cette année 2023 et qu'il s'agit surtout d'Évaluation des Incidences pour des événements sportifs. Est-ce une baisse réelle du nombre de projets susceptibles d'impacter les sites ou bien une méconnaissance ou un contournement volontaire de la procédure ?

La CCLPA sera attentive à ce phénomène. Il est alors évoqué la nécessité de rappeler aux mairies ce qu'est une Évaluation des Incidences Natura 2000. Une journée d'échange pourra être organisée par la CCLPA avec les secrétaires de mairies et les élus concernés afin d'appuyer ce besoin.

Présentation de la Charte Warsmann (Présentation p. 22 à 25)

C. CHEFDEVILLE présente la charte Natura 2000 dite « Warsmann » du Haut Bassin de la Calonne, visant à dispenser d'évaluations d'incidences les organisateurs de manifestations sportives récurrentes (courses motocyclistes, randonnées pédestres, équestres ou cycliste...).

Ce projet de charte (en annexe 1) comporte :

- Un rappel des obligations déjà en vigueur (ex : ramasser les déchets pendant et après l'activité) ;
- Une liste d'engagements à respecter pour ne pas dégrader le site Natura 2000 (ex : organiser les stationnements et zones de ravitaillement en dehors du site N2000 ; associer l'animatrice Natura 2000 à la conception et à l'organisation de l'événement) ;
- Des recommandations facultatives pour aller plus loin (ex : utiliser des gobelets réutilisables, mettre en place une signalétique provisoire ou biodégradable).

Il est précisé que le Club Motocycliste Thibervillais est particulièrement intéressé par cet outil qui devrait permettre de faciliter ses démarches administratives. Le CMT a donc contribué à la rédaction du document.

La Charte présentée ne soulève pas de commentaires, elle est validée par les élus du site du Haut Bassin de la Calonne.

Après la réunion, un échange avec les services de la Région conduit à la modification du projet de charte et à son anonymisation. Cela ne modifie pas la nature des engagements mentionnés et pourra permettre l'adhésion à la charte d'autres associations sportives.

Bilan Autres actions (Présentation p.26 à 30)

C. CHEFDEVILLE présente une animation réalisée auprès d'un groupe scolaire puis elle présente les travaux effectués à Bailleul-la-Vallée (site Haut Bassin de la Calonne) par le SMBVT. Ceux-ci réalisés dans un contexte de lutte contre le ruissellement soulève d'autres problématiques générales abordés par Didier et Francis DELABRIERE ainsi que par J. ENOS, concernant notamment les contraintes liées au déplacement ou à l'implantation de haies.

C. CHEFDEVILLE présente ensuite la Charte Natura 2000 en cours de signature sur la commune de Triqueville. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet de reboisement de 5,86 ha sur une parcelle déjà en sylviculture mais présentant un potentiel de mégaphorbiaies sur 1 ha. L'objectif de cette charte est d'adapter les pratiques forestières sur la zone afin de favoriser le développement de la mégaphorbiaies.

W. BEDUCHAUD ajoute que par « mégaphorbiaies », on entend une prairie humide à végétation dense et caractéristique de ce milieu.

C. BRANDALA précise qu'aucun dossier n'a encore été déposé. C. CHEFDEVILLE s'engage alors à reprendre contact avec les signataires.

Scrutins pour la gouvernance du site « Haut Bassin de la Calonne »

(Présentation p.42)

J. ENOS présente sa candidature en rappelant qu'il est président du CoPil du site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne depuis 15 ans (soit 5 mandats successifs). Il pointe des évolutions récentes de la réglementation sur la gestion des haies, qui sont difficiles à assumer pour un élu local, parfois elles peuvent générer des risques pour la sécurité des personnes. J. ENOS met ensuite en balance sa candidature pour présider le CoPil.

Concernant la réglementation, F. LEMARCHAND rappelle que la taille de haie à certaines périodes de l'année est réglementée du fait de la présence d'espèces protégées d'oiseaux nicheurs. Il s'agit d'une règle nationale liée à la PAC qui a conduit à étendre jusqu'au 15 août l'interdiction d'entretenir les haies. Il indique que l'Office Français de la Biodiversité peut accorder des dérogations pour cause de sécurité. F. LEMARCHAND propose qu'une réunion soit organisée avec la DDTM et l'OFB pour éclaircir le cas donné en exemple sanctionnant la taille de ronciers, ce qui semble douteux.

J. ENOS indique que si les modalités de collaboration évoquées par F. LEMARCHAND sont respectées, il se représente. Si cela ne se déroule pas bien, il présentera sa démission.

Après vote à main levée, J. ENOS est réélu à l'unanimité.

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge est également reconduite à l'unanimité comme collectivité maître d'ouvrage du site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne.

Pour le site Natura 2000 de la Corbie, ces deux mandats ont été confiés en 2021 respectivement à J. ENOS et à la Communauté de Communes Lieuvin pays d'Auge et seront à renouveler en 2024.

Présentation des perspectives d'animation 2024

PAEC 2023-2027 (Présentation p.32 à 33)

C. CHEFDEVILLE présente les perspectives d'animation en commençant par la campagne MAEC 2024 ainsi que les suivis des exploitations engagées en 2023.

P. MOUQUET se demande qui est concerné par le statut de jeune agriculteur. Un exploitant est considéré « jeune agriculteur » s'il répond aux conditions suivantes : avoir entre 18 et 40 ans, être chef d'exploitation pour la 1^{ère} fois et posséder un diplôme (ou équivalent) de niveau baccalauréat ou plus et être installé depuis moins de 5 ans.

Contrats Natura 2000 (Présentation p.34 à 35)

C. CHEFDEVILLE aborde les objectifs de Contrats Natura 2000 sur les deux sites. Il est à noter que les appels à projets de la Région (2 par an) pour soutenir des projets allant dans le sens du Document d'objectifs Natura 2000, sont cofinancés par l'Europe et la Région Normandie à hauteur de 100% (ou 80% pour les projets d'investissement portés par des collectivités).

Communication (Présentation p.36)

C. CHEFDEVILLE présente ensuite les objectifs de communication et d'animation sur les sites, et notamment le renouvellement des randonnées des élus, la diffusion et/ou mise à disposition des fiches synthétiques des deux sites Natura 2000, la réalisation de support de communication tels que des kakemonos ou autres supports permanents (pour la participation de la CCLPA aux événements locaux, pour l'organisation d'animations scolaires ou avec d'autres usagers), des animations auprès des scolaires et des usagers, mais aussi le potentiel retour du rallye pédestre Natura 2000.

Dans les perspectives en matière de communication, M.-N. CHEVALIER expose l'idée d'installer des panneaux pédagogiques permanents à certains endroits. Il est également proposé l'utilisation des QR Code pour permettre l'accès à des vidéos d'animaux. Un besoin de maintenir un programme d'animation grand public, pour les scolaires et pour les lycées agricoles est aussi exprimé par plusieurs participants. De même que l'utilité de sensibiliser les jeunes enfants aux problèmes d'érosion des sols ou encore d'associer activement la chambre d'agriculture aux sorties terrains.

Questions diverses

F. LEMARCHAND informe l'assistance que le seuil régional de régression des prairies fixé à 5% a été dépassé, ce qui a conduit à la mise en place au titre de la PAC d'un régime d'interdiction de retournement des prairies en Normandie jusqu'au retour sous le seuil.

J. ENOS évoque ses autres responsabilités en tant que Président du syndicat d'eau de Beuzeville. Il précise qu'il n'y a pas encore d'alerte majeure en termes de qualité et de quantité d'eau mais qu'on n'en est pas loin.

La séance est levée à 12h30.

Le Président du COPIL,
M. Jacques ENOS

